

LENGUA FRANCESA Y DERECHO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France en Colombie

www.ambafrance-co.org

**Con el apoyo de la Embajada de Francia en Colombia*



LENGUA FRANCESA Y DERECHO

INTRODUCCIÓN

En primer lugar, agradecemos nuevamente a la Embajada de Francia en Colombia por su apoyo en la difusión de textos jurídicos en lengua francesa y de su respectiva traducción al español. En esta ocasión traemos un interesante artículo de **BJARNE MELKEVIK**, Profesor de la Facultad de Derecho de la Universidad Laval de Quebec, quien desde hace algún tiempo nos colabora en la Revista con sus artículos en temas de filosofía del derecho, de una manera muy entusiasta (ver el interesante artículo de dicho autor, en el que analiza un polémico caso sobre el tema de eutanasia, publicado en el número 8 de esta Revista, bajo el título “La responsabilicé devant la mort. Sue Rodríguez devant la Cour Suprême du Canada”, también traducido al español en el mismo número). A él también nuestros inmensos agradecimientos por su generosidad intelectual.

El profesor Melkevik hace un interesante análisis sobre el olvido y la memoria en el derecho, y para abordar esos conceptos apela a la mitología griega -e incluso nos recuerda las bellas palabras de un poema de *Las Flores del Mal* de Baudelaire, inspirado en Lete, la diosa, divinidad y fuente del olvido-. El autor critica fuertemente la idea que postulan algunos, y que ya se encuentra bien extendida, de la necesidad de imponer un “deber” u “obligación” de memoria, que tendería a crear una sola versión de la historia, y a borrar las aproximaciones individuales sobre ella. Esa propuesta -a su juicio- coincide con una visión totalitaria, en la que la historia, pasada por el derecho, se convierte en un instrumento más de manipulación y dominación.

Por el contrario, el profesor reivindica el papel que juega el olvido --Lete-, en la democracia. Esta, según lo señala el profesor Melkevik, bebe siempre, de manera ineluctable, en la copa de Lete, la fuente del olvido, pero ello debe suceder una vez que se han aprendido las enseñanzas del pasado.

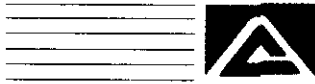
De manera que, aun cuando se reconoce el trascendental papel del olvido en la democracia, el autor también reconoce expresamente la importancia que tiene

la reivindicación de las víctimas, y los esfuerzos necesarios para saber la verdad de los episodios de persecución, masacres y todo tipo de hechos atroces contra ciertos sectores de la población en los Estados, que tienen como fin la posibilidad de una verdadera reconciliación social por las enseñanzas que nos deja el pasado –y ello a través de la publicidad y los procesos democráticos, que no pretenden crear una única versión de la historia–.

Este es un tema de la mayor trascendencia en nuestro país, hoy que se habla de la *“verdad, justicia y reparación”*, y teniendo en cuenta que durante tanto tiempo hemos vivido la violencia, y que muchos de los hechos han quedado sepultados por el temor, el olvido, la ignorancia, el desinterés o la apatía. La reconciliación requiere que no se apele a la anulación del “otro”, el “diferente”, el “enemigo”; precisa por el contrario que se acuda a su memoria, que se trate de develar lo ocurrido, que no se esconda la verdad, que nos hagamos conscientes de nuestros desvaríos, que aprendamos nuestras lecciones, en fin, la moraleja que nos deja la historia. De lo contrario, estaremos condenados a repetir, una y otra vez, los tristes errores del pasado. Y, por último, como lo dice el profesor Melkevik, *“más allá de todo interés legítimo por el pasado, es más importante el asunto de saber las ‘secuelas’ de la historia que nos interesan especialmente. Simplemente porque existe el riesgo de que las ‘secuelas del pasado’ nos obsesionen aún y exijan, en cuanto tales, repensar la respuesta de nuestra modernidad jurídica y política”*.

Laura Ospina Mejía

Directora de la Sección



LENGUA FRANCESA Y DERECHO

LA PART À LÉTHÉ: SUR DROIT ET MÉMOIRE

Bjarne MELKEVIK

Professeur a la Faculté de Droit de l'Université Laval (Québec)

Il faut par-dessus tout assidûment donner la part à Léthé, ou simplement à l'Oubli ! En fait, les différents débats sur une éventuelle et hypothétique obligation individuelle ou collective (ou encore nationale) de « Mémoire » -et la sédimentation de celle-ci dans une « Droit-Éthique » impropre –nous laisse passablement décontenancé ou au moins songeur. Tout retenir ! Tout mémoriser ! Tout maintenir, comme des litanies, dans une logique obligatoire où l'histoire (c'est-à-dire le devoir « narratif » qui le remplace) est supposée, par magie, nous léguer, imposer des « mémoires » que nous n'avons jamais eues ou vécues ! Avec d'autres mots encore, promouvoir, en hétéronomie, la mise en place d'une éthique de la mémorisation désignant, explicitement ou implicitement, l'un comme agresseur et l'autre victime, l'un comme ami (de la vérité, de la justice, du bien, etc.) et l'autre ennemi (envahisseur, occupant, oppresseur, colonialiste, etc.) !

La question de savoir s'il faut imposer une éthique obligatoire sous l'étiquette d'un « devoir de mémoire », ou en tant que « fondement » éthique pour construire (ou reconstruire, souder, respecter, etc.) la Nation, la Coopération, le Contrat « social », la Représentativité, la Transition, la Justice, les Martyres, et ainsi de suite, n'est-elle pas absurde ? S'il s'agit, comme le défendent ses partisans, de remplacer un mythe ethnocentrique de la fondation de la Nation par un mythe nouveau (et présumé) généreux, inclusif, ouvert, etc., d'une nouvelle mémoire (prétendue) « commune » qui, désormais, dans une signification « éthique » (voire de théologie laïque), doit être comprise comme « refondation » de ce même État-Nation, de la Société, du Droit-Éthique, *et tutti frutti*, un tel jugement nous semble plutôt s'imposer en force. Et si tout cela doit être rapproché du monde juridique, d'un « droit » quelconque, ou simplement du « Droit-Éthique » qui le remplace, le dit « droit » ne devient-il pas, à son tour, un élément même de cette « vérité », de cette « éthique », ou simplement de la nouvelle mythologie au goût du jour ?

En ce qui nous concerne, nous plaidons fermement pour le « non » ! Nous ne voulons simplement rien savoir d'une telle « obligation de mémoire » et de ce rôle plutôt ingrat et insignifiant que les partisans de ces positions attribuent, illégitimement, au droit. Loin subséquemment d'une quelconque « étique », « obligation » ou autre devoir de mémoire, il faut, comme nous le concevons, simplement revenir sur terre. Il faut sobrement examiner et comprendre que toute question du « passé » (c'est-à-dire faussement théorisé comme « mémoire ») relève maintenant d'un enjeu démocratique et que la démocratie, c'est boire à la source de Léthé, de l'Oubli. Et ceci d'ailleurs, le plus souvent, jusqu'à la lie. Il s'agit, de la sorte, d'un « non » qui défend que l'évaluation du « passé », qu'il soit heureux ou « malheureux », doit, en ce qui concerne un « nous » politique et juridique, passer soit par la science historiographique soit par l'espace public. Et en ce qui concerne ce dernier, il n'existe simplement pas de « devoir », « obligation », etc., mais simplement des prises de positions démocratiques que nous servent, éventuellement, 'a construire des musées, des statues ou à sélectionner nos « enseignements » publics. La démocratie est, en ce sens, fort heureusement, le fossoyeur de tout « passé » (ou improprement : « mémoire »), c'est le vivant qui enterre le mort (la « mémoire »), pour pouvoir vivre libre sans fantômes « étiques ».

A fin de défendre cette position, commençons d'abord par une précision philosophique quant à la question de *Léthé et de Mnémosynè*, pour ensuite examiner critiqueusement la revendication étique d'un « devoir de mémoire », et, enfin, la proposition qui fait la démocratie l'antidote indispensable contre les discours de l'éthique de la mémoire.

LE LÉTHÉ OU LE MNÉMOSYNE

Loin de nous de nous faire helléniste. Dans le degré pourtant que la notion de « *Léthé* » (comme celle de *Mnémosynè*) nous vient effectivement de la mythologie grecque, une incursion se justifie toutefois comme question de philosophie.

Rappelons, partant, que suivant la mythologie grecque dite « olympienne », la *Léthé* était l'une des cinq rivières de Hades¹, le royaume de la mort. En fait, une fois que le défunt est descendu dans le Monde des morts, son âme rôde sur les rives de Styx et elle y rôde pour l'éternité si Charon le passeur, ne parvient pas 'a la transporter sur l'autre rive. Pendant la traversée, ce dernier ne manquait pas d'exiger du défunt qu'il (ou elle) bût – pendant ou au terme de la traversée de l'eau de la *Léthé* qui avait la vertu d'effacer toute mémoire pour tout temps².

¹ Les autres rivières sont : Acheron, Cocytus, Phegethon et Styx.

² D'où le symbole du « serment sur le Styx » que nous retrouvons chez Hegel, *Phénoménologie de l'Esprit* : « L'esprit manifeste plonge les racines de sa force dans le monde inférieur, la cer-

L'eau de *Léthé* assure simplement l'oubli pour toujours, pour l'éternité, et s'il arrive qu'une âme revienne dans le monde des vivants, c'est en n'ayant aucune mémoire de ce qu'elle a été ou de ce qu'elle a vécu.

Comme les anciens Grecs personnifient souvent leurs mythes, s'ajoute ici la transformation de *Léthé* en fille de *Éris* (c.-à-d. la « discorde »/ « lutte »), et subséquemment la petite-fille de « Nuit », et surtout elle-même comme déesse/divinité de l'Oubli³. D'autres versions font de *Léthé* la sœur de *Thanatos* (c.-à-d. la mort), avec qui Zeus a enfanté les Grâces/Charités.

Suivant les mythologies orphiques, qui avaient une relation spéciale avec le mythe de *Léthé*, elle était également la mère de Dionysos, donc aussi l'association de *Léthé* avec des fêtes orphiques (et bacchanales) sous l'office de « l'oubli ». En fait, ce sont deux religions helléniques distinctes qui se mêlent ici, d'une côté, la religion « olympienne » (reprenant à ses frais les noms de Dionysos, *Léthé*, etc.), et, de l'autre côté, une religion, plus ancienne, dite « orphique » qui se rattache à la nature, à la fécondité, à la récolte, à l'homme comme le résultat de l'éclatement divin.

Abordons, en l'approfondissant, la version Orphique. La première chose que le défunt voit une fois qu'il a traversé le Styx, c'est la source de *Léthé*, sous un cyprès blanc. Ayant soif, le défunt s'approche, boit et subit, pour l'éternité, l'effet de l'oubli. D'où la recommandation orphique exhortant les initiés à se détourner de *Léthé* pour s'abreuver à la source de « *Mnémosynè* » (la « mémoire ») et obtenir par là immortalité. Comme l'exige la religion Orphique, il faut :

*De Mémoire voici le tombeau. Quand viendra le temps de ta mort
Tu te dirigeras vers l'imposante demeure d'Hadès.
Tu y verras sur la droite une source.
Et tout près d'elle un blanc cyprès.
Où les âmes des morts viennent se rafraîchir.
Ne t'approche pas de ces lieux.
En face tu trouveras l'eau fraîche qui jaillit.
Du lac de Mémoire, veillé par des gardiens.
Ils te demanderont très gravement.*

titude populaire, sure d'elle-même, n'a la vérité de son serment, qui unit tous en un, que dans la subsistance inconsciente de tous, dans les eaux de l'oubli » (cité chez Ernst Bloch, *Droit naturel et dignité humaine*, Paris, Payot, 1976, p 127). Bloch donne – idem dans les pages 126-136 – une contemplation très personnelle sur ce « serment » (ou « contrat social ») de la mort.

³ Hésiode, *Théogonie* – Les travaux et les jours – Le bouclier, Paris, Les Belles Lettres, 1928, p. 39 (*Théogonie* n° 227) « Et l'odieuse Lutte, elle, enfanta Peine la douloureuse, - Oubli, Faim, Douleurs larmoyantes, - Mêlées, Combats, Meurtres, Tueries, - Querelles, Mots menteurs. » Cf. Jacques Desautels, *Dieux et mythes de la Grèce ancienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, (1988) 1999, p. 596 (qui donne un tableau explicatif des « enfants de Nuit »).

*Ce que tu viens chercher dans la nuit de l'Hadès.
 Dis-leur : je suis le fils de la Terre pesante et du Ciel étoilé.
 La soif me consume et je meurs. Donnez-moi vite
 L'eau fraîche qui jaillit du lac de Mémoire.
 Et ils auront pitié de toi et ils te permettront
 Au nom du dieu régnant sous terre
 De boire à la fontaine de Mémoire.
 Et sur la voie sacrée tu rejoindras la gloire
 Des autres initiés de Dionysos⁴.*

Il s'agit ici de l'inscription d'une « feuille d'or », trouvée lors d'une fouille archéologique, qui a suivi un défunt dans son tombeau en vue de le discipliner et de lui rappeler comment agir une fois traversée la rivière de Styx. Lui, l'initié, par la sagesse orphique, sait simplement quoi faire pour éviter l'Oubli. Deux aspects doivent subséquemment être clarifiés : la *Léthé*, d'abord, comme le contraire de la Mémoire (« *Mnémosynè* »), et ensuite, le sens du retour du « défunt », le mort, l'initié triomphant, à la société des vivants.

Dans la version Orphique, nous constatons, en effet, que le *Léthé* est réservé au commun des mortels. L' élu, l'initié, l'immortel, n'a pas, lui, à subir le sort commun de l'oubli, il peut, au contraire, aspirer à devenir omniscient, à devenir le détenteur de toute « mémoire » de tout temps, et ceci en tant qu'homme privilégié au-dessus de toute humanité. Pour échapper au sort ordinaire de l'humanité, il leur suffit simplement de maîtriser leur soif ! En fait, l'une des leçons primordiales des sectes orphiques de la Grèce antique consistait à préparer, à initier les « élus », par des exercices intellectuels et spirituels, de résister à la soif et à la tentation de boire à la source de *Léthé*. Dans un esprit entièrement « gnostique », les sectes orphiques enseignaient que leurs membres pouvaient (par des exercices et des « initiations » apprises) acquérir la force et la ruse spirituelle nécessaires pour contourner, éviter, « tromper » la *Léthé* et pour avancer vers l'autre source de « *Mnémosynè* » (c.-à-d. Mémoire) et acquérir l'omniscience.

C'est grâce à cette omniscience « gnostique » que l' élu, maintenant surhumain, pouvait à nouveau fouler le sol des vivants. Car si boire le *Léthé*, c'était être vraiment mort et pour toujours, boire, à l'inverse, de la « *Mnémosynè* », c'est revivre, devenir Éternel et le dépositaire de toute « mémoire », de toute « connaissance ». Et

⁴ Voir Jacques Lacarrière (dir.), *Orphée. Hymnes et Discours sacrés*, Paris, Imprimerie nationale éditions, 1995, p. 233 (texte en grec page 232), cf. d'autres versions/fragments de cette mythe dans les pages 227-231. Voir Anne-France Morand, *Études sur les Hymnes orphiques*, Leiden, Brill, 2001, p. 223-224 ; R. Janko, « Forgetfulness in the Golden Tablets of Memory », *Classical Quarterly*, vol. 78, 1984, p. 89-100 ; J. Rudhardt, « Mnémosyne et les Muses », dans J.-C. Basset et P. Borgeaud (dir.), *La mémoire des religions*, Genève, 1988, p. 37-62.

en anticipant sur nos conclusions, me pouvons-nous pas déjà apercevoir comment, par la dialectique de la mise en scène de *Léthé* et de *Mnémosynè*, c'est la vie des individus qui s'efface au profit des initiés, leur « savoir » omniscient et la nécessité qu'ils nous gouvernent et nous imposent leur « devoir de Mémoire » ?

À creuser le second aspect de cette mythologie, nous constatons que le choix qu'il ouvre entre *Léthé* et *Mnémosynè* a moins d'importance pour le monde des morts que pour celui des vivants. Celui, homme ou femme, qui a bu à la source de *Mnémosyne* ne meurt pas comme un homme ou une femme ordinaire car, ayant résisté à *Léthé* et ayant obtenu l'omniscience tant désirée, il ou elle ne peut simplement plus être quelqu'un (e) d'ordinaire. Il est devenu le véritable Élu, le Surhumain, le Parfait, celui qui désormais possède toute la « mémoire ». Car désormais *Mnémosynè*, la « mémoire » n'existe proprement que comme étant vraiment en lui, étant « lui ». Mort autrefois ou vivant aujourd'hui, l'Élu est proprement la Mémoire, celui qui dispose et impose la Mémoire comme lui étant propre. Et chose importante, personne ne pouvait disputer, interroger, dialoguer, ou contester l'omniscience ainsi obtenue. L'Élu a simplement obtenu le statut de demi-dieu parmi les humains et le privilège d'utiliser la « mémoire » et de la prescrire à autrui. Et qui, parmi les simples mortels, peut, sur ce fond, contester, relativiser un tel « devoir de mémoire » et dialoguer avec lui ?

Sans être issu de la religion orphique, il est révélateur que la plus grande œuvre de Platon, *La République*, s'achève par l'espoir, la stratégie, de tromper *Léthé* au profit de *Mnémosynè* :

Et voilà comment, Glaucon, cette histoire [de Léthé et de Mnémosynè : BM] ne s'est pas perdue, mais a été préservée. Elle pourrait aussi nous sauver nous-mêmes, si nous nous en persuadons, car nous accomplirions alors une traversée heureuse du fleuve de Léthé, et nos âmes ne subiraient aucune souillure. Car si nous sommes convaincus par mon discours, nous croirons que l'âme est immortelle et qu'elle est capable d'affronter tous les maux, capable aussi d'accueillir tous les biens, et nous nous attacherons toujours au chemin qui monte là-haut, et nous nous appliquerons à mettre en œuvre la justice de toutes les manières avec le secours de la raison. Ainsi, nous serons des amis pour nous-mêmes et aussi pour les dieux, durant notre séjour terrestre autant qu'après, lorsque le temps sera venu de récolter les trophées de la justice, à l'instar de ces athlètes victorieux qui défilent au stade. C'est ainsi que durant cette vie et au cours de ce voyage de mille ans que nous avons décrit, nous trouvons bonheur et succès dans notre vie⁵.

⁵ Platon, *La République*, traduction de Georges Leroux, Paris, GF-Flammarion, coll. « GF GF-Flammarion » n° 653, 2002, p. 522-523 (n° 621b-621d) ; voir également les pages 517-523.

Certes, le mythe de L  th   est corrompu chez Platon, car c'est la mise en place du Roi-philosophe qui s'affirme improprement. Et la raison de cette corruption consiste dans une fusion entre « Mn  mosyn   » et la « Raison » philosophique, aussi bien sur le plan des concepts (c.-  -d. observe ici l'  talement des concepts sympathiques tel que « justice », « bien », « bonheur » et « succ  s ») que sur le plan d'une proph  tie ciblant maintenant « l'initiation » r  engag  , d  sormais d'une fa  on « th  ologique », sur le plan philosophique. Car, si dans la tradition orphique le fait de tromper L  th     tait une question d'initiation    un myst  re et un changement de vision du monde sur le plan factuel (c.-  -d. v  g  tarisme mystique, v  tement issue du monde v  g  tal, etc.), l'initiation proph  tique (ou devons nous dire : eschatologique ?) chez Platon est l'  uvre d'une « Raison » id  alis  e o   la philosophie devient le voyage, « de mille ans », de l'esprit (« Mn  mosyn   ») sans corps ou peut-  tre, si nous y croyons, autrement qu'avec l'ancien corps⁶.

Or, le d  nouement de ce mythe ne se r  sume-t-il pas aujourd'hui comme le choix entre deux voies, entre deux moyens pour se rapprocher du monde ? Le choix entre:

1. La voie de *L  th  *, parce que c'est la voie de l'individu, parce que tout discours d'une nouvelle « Initiation » (ou d'une Initiation quelconque, aussi bien sur le plan   thique, philosophique, obligation, devoir...) n'a plus aucun sens.
2. La voie de *Mn  mosyn  *, parce que (par supposition) c'est la voie de l'Initiation   thique ou philosophique, voire de la Collectivit   (c.-  -d. la Nation, l'  tat, la Civilisation, la Culture, etc.). De la sorte, il faut   uvrer pour une nouvelle Initiation, plus pure, parce que nous avons appris plus ! Mais investir dans la nouvelle Initiation suppose de nous procurer (enfin !) un Devoir, une Obligation, une   thique, une Civilisation, et ainsi de suite, pour que les nouveaux « initi  s » nous gouvernent avec bien s  ance platonique.

Mutais mutandis, c'est dans l'actualit  , dans les d  bats contemporains concernant ce choix que nous pouvons apercevoir ce qui est v  ritablement en jeu. Et aussi pourquoi la voie de *L  th  * repr  sente, au-del   de la s  duction si enivrante de *Mn  mosyn  *, la seule et l'unique voie navigable.

2. L'INITIATION CONTEMPORAINE    UNE « M  MOIRE »   TIQUE

Pr  tendre proc  der    un inventaire exhaustif de toutes les «   thiques » cherchant    imposer leur version d'un « devoir de m  moire » serait plut  t futile. Elles sont

⁶ D'o   la question concernant la « r  incarnation » chez Platon.

légion. Il y en a simplement déjà beaucoup trop⁷ ! Devenu syndrome de notre contemporanéité, il est facile d'observer comment le thème d'un « devoir de mémoire » cache en lui une multitude de préoccupations fortement divergentes qui se résument par une préoccupation aiguë quant au manque, selon ses protagonistes, de repères éthiques perceptibles chez l'homme moderne. Or, comme il ne s'agit guère, dans notre objectif, de nous lamenter sur les mœurs du temps, ils sont ce qu'ils sont, à savoir des variations en « gris » ; il faut plutôt examiner comment se fait la mise en orbite d'une exigence d'un tel « devoir ». Privilégions la version du québécois Emmanuel Kattan dans la mesure même où elle se présente comme une synthèse philosophique résumant une pluralité de ces « éthiques ».

En fait, pour construire une « fondation » philosophique de son entreprise Kattan nous présente trois assertions⁸. La première affirmation prétend que:

Notre existence n'est pas simplement circonscrite par les moments de la naissance et de la mort, mais elle s'étend, en deçà et au-delà de notre vécu, à l'expérience des hommes auxquels nous sommes liés par une histoire, une culture et une identité communes. La dette que nous éprouvons à l'égard de notre passé rend manifeste un souci d'intégrité : en nous efforçant d'ancrer notre vie dans un passé collectif, nous manifestons une aspiration à assumer notre existence dans son intégralité⁹.

Or, cette assertion n'est-elle pas entièrement fautive ? Car « notre existence », comme, chaque individu le sait et l'exprime, se déroule toujours entre notre conception biologique et notre fin en tant qu'entité biologique. L'auteur, en prétendant construire et en construisant un « lien » supra-individuel avec l'histoire, avec la culture tandis qu'une « identité commune » s'impose métaphysiquement à l'individu, triche. En fait, cela ne l'intéresse guère que l'individu puisse se faire des appréciations socialement, historiquement et culturellement situées, à des degrés variables, de ces « faits » (historiques, culturels, politiques, etc.) et du rôle tout relatif qu'il puisse accorder à y jouer ; ce qui bien entendu peut œuvrer pour une distanciation qui pourrait, étape après étape, devenir de plus en plus réflexive. En introduisant des catégories telles celles de « devoir » et « souci d'intégrité »,

⁷ Voir, entre autre, P. Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, Seuil, 2000 ; Olivier Abel (dir.), *Le Pardon, Briser la dette et l'oubli*. Paris, Autrement 1991 ; Thomas Ferenezi (dir.), *Devoir de mémoire, droit à l'oubli ?*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2002.

⁸ Emmanuel Kattan, *Penser le devoir de mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Questions d'éthique », 2002, p. 123-124. Notons que l'auteur s'inspire ici improprement et en le « substantialisant » de saint Augustin (*Confessions*, X, VIII, 14). Voir également le dossier sur ce livre (avec participation de Jean-Philippe Warren, Jacques Beauchemin, Anouk Bélanger, Julien Bauer, et avec réponse d'E. Kattan) dans la revue *Argument. Politique, société et histoire*, Québec, vol. 5, n° 2, printemps-été 2003, p. 143-175.

⁹ Emmanuel Kattan, *Penser le devoir de mémoire*, op. cit., p. 123.

l'auteur n'opère qu'un tour de passe-passe. Il cherche, illégitimement, à projeter ce « devoir » sur l'individu en vue de confirmer l'intégrité dans un « passé collectif ». Ce qui est certes une position « religieuse » légitime, mais également une position politique problématique et biaisée.

En refusant tout « sens commun » à l'individu, l'auteur parvient, toujours illégitimement, à détourner le sens de « mémoire » au bénéfice d'un « passé collectif ». Or, retenons, contre l'auteur, que toute « mémoire » demeure personnelle, individuelle, « psychologique », et rattachée à notre capacité (avant tout linguistique) de la mettre en mots. Bref, la question de la « mémoire » n'a de sens que pour l'individu, ne se partage jamais comme telle (ce qui n'empêche pas que nous puissions communiquer des sentiments, des appréciations, etc.) et il existe autant de « mémoires » qu'il existe d'individus sur la terre. Tous donc avec des « mémoires » spécifiques. En ce sens, nous avons la « mémoire » de nos parents, de notre famille, de l'école primaire ou secondaire, des amis d'enfance, des vacances au bord de la mer, le premier grand amour, etc. à nous.

Nous avons tellement de mémoires que nous y sommes, à un certain degré, identifiables sur le plan individuel. Les « mémoires » individuelles sont « nous », tel que nous sommes issus de la vie que nous avons menée et les « mémoires » que cela nous a donnés. À nos propres risques et périls d'ailleurs, car toutes nos « mémoires » ne sont certainement pas joyeuses. Elles sont autant parsemées de trahisons, de couteaux reçus dans le dos, d'infamies subies, d'incompréhensions qui ne guérissent jamais. Les « mémoires » nous poursuivent, comme l'ombre suit l'homme, pour constamment rappeler à l'individu son « histoire », ses expériences, ses blessures.

C'est d'ailleurs à l'égard de ces « mémoires » que chaque individu peut lui-même faire, en les mobilisant, sa propre éthique ou « morale ». C'est même magnifique, car cela signifie que l'individu peut apprendre, qu'il est capable de tirer des leçons de ses actes et qu'il sait, en principe, distinguer le bien et le mal pour lui et pour ses interactions avec autrui. Mais là s'arrête également en conséquence le sens rationnel de cette « mémoire » quant à la question de l'éthique ou de la morale.

Ces précisions nous rappellent simplement qu'il n'y a jamais de « mémoire » sur le plan collectif ou supra-individuel. Il existe simplement un gouffre infranchissable entre nos mémoires et l'imposition d'une « mémoire » qui n'en est pas une. Et quand nous utilisons, par exemple, la notion de « mémoire de la nation » pour caractériser nos Archives nationales, nos Bibliothèques nationales ou encore nos musées, la « mémoire » en question n'est rien d'autre qu'une métaphore, une abstraction. Quand un auteur impose le mot « mémoire » pour suggérer « une histoire, une culture et une identité communes », il dérape car une telle chose

n'existe simplement pas sur le plan de la « mémoire », et nous devons toujours le refuser, sauf dans les cas où notre jugement démocratique l'affirme. Mais à ce moment nous sommes bien entendus en dehors de tout « devoir de mémoire ».

Or, ce paradigme d'une « mémoire » qui n'en est pas une, sert, deuxièmement, à Kattan à nous suggérer que :

Il ne nous suffit pas de forger notre identité en investissant le présent de nos désirs et de nos projets, ni de choisir, au sein du passé, les figures ou les événements à partir desquels nous voulons construire notre propre représentation de nous-mêmes en tant qu'individus autonomes. Le souci d'intégrité exige de nous que nous liions l'ensemble de notre passé à notre vie présente, que nous refusions d'omettre de notre histoire les épisodes plus sombres, les moments qui nous paraissent ternir l'image que nous voulons projeter de nous-mêmes. Pour autant que nous aspirions à être entiers, nous nous devons de reconnaître tout ce qui constitue notre passé¹⁰.

Au contraire, encore, de ce que prétend ici l'auteur, nous avons tout intérêt à privilégier l'intégrité de notre « autonomie » à l'égard d'imposition d'une hétéronomie due au passé ou à la « mémoire ». Rien ne nous condamne à une vue courte exigeant, pour reprendre les termes de Kattan, « que nous liions l'ensemble de notre passé à notre vie présente » sur le plan d'une « éthique de mémoire » s'imposant à nous comme le contraire d'un jugement réfléchi. Les « fantômes du passé » qui ne sont pas les nôtres, se prêtent mal, voire pas du tout, à une telle dialectique hégélienne de « liage » que nous propose l'auteur.

En fait, dans la volonté de construire un nouveau « lien narratif avec le passé¹¹ », les partisans du « devoir de mémoire » (au premier rang desquels Kattan) construisent une culpabilité étique pour des actes, des omissions, etc., que l'individu n'a pas faits, qu'il ne songe même pas à faire et qui lui sont tout à fait étrangers. La conséquence est que le « passé », la soi-disant « mémoire », est supposé « faire partie de mon héritage, parce que je me reconnais moi-même dans la destinée collective qu'il contribue à façonner, que je considère important d'en conserver la mémoire¹² ». D'une fausse « mémoire » nous serons donc coupables d'un héritage non-consenti, non-voulu qui s'impose à nous ! Mais tout « héritage » ne peut-il pas également être refusé par référence à notre « intégrité » ? Et n'est-il pas plutôt dans le refus démocratique d'un passé malheureux, d'une « mémoire » meurtrière ou discriminatoire, que nous pouvons, *a contrario*, prendre en compte, tous ensemble, de l'enseignement d'une histoire qui a dérapé.

¹⁰ Ibid., p. 123-124.

¹¹ Ibid., p. 122.

¹² Ibid., p. 123.

Or, le dénouement de cette forme particulière de raisonnement se dévoile pourtant d'une façon éclairante dans la troisième proposition de Kattan concernant son « éthique » :

L'horizon qui apparaît alors est celui d'un récit entier; d'une continuité narrative à travers laquelle se déploie l'effort de constitution de soi d'un individu ou d'une collectivité. Le rôle de la mémoire ne se limite pas alors à la conservation ou à la transmission du passé ; il concerne également la synthèse du vécu, le processus par lequel un individu ou un groupe se rassemble sur lui-même et s'appréhende dans son unité. [...]. La mémoire ne se rapporte pas uniquement au passé ; elle lie également en une trame unique la multiplicité des actes et des projets dont l'existence humaine est constituée. Elle se révèle ainsi comme le principe fondamental de l'unité du sujet¹³.

Le principal intérêt de cette citation est de nous révéler où l'auteur veut finalement en venir : à une nouvelle « narration », ou à un nouveau « récit », de « fondation » à imposer comme carte d'adhésion à une nouvelle Initiation Éthique. Et c'est dans la mise en orbite d'une « narration » nouvelle que le discours sur le « devoir de mémoire » devient signifiant comme théologie laïque inversée, voire comme *placebo* de circonstance.

L'accent que l'auteur met sur le « récit entier », voire sur la nouvelle « continuité narrative », sinon sur une « Initiation » narrative projetée en avant comme « synthèse du vécu » aussi bien pour l'individu que pour la collectivité (la nation, l'État, la communauté, etc.), confirme le côté théologique de son Éthique. Finis les différents micro récits de l'homme ou simplement le monde vécu, le monde que nous vivons intersubjectivement, il faut, comme le suggère Kattan, quelque chose de plus costaud, de la « profondeur » et du « fondement » ! Comme chez les Orphiques, notre protagoniste clame qu'il faut simplement se prendre en charge éthiquement et tromper tout ce qui peut porter préjudice à ce « devoir ». D'où précisément la nouvelle initiation assimilée à « l'effort par lequel un individu ou un groupe se recueille dans son histoire pour en élaborer l'unité¹⁴ ». L'unité de l'individu, bien entendu, avec une narration de salut ayant enfin réussi à réconcilier l'homme et ses péchés !

Or, le témoignage religieux qui constitue la Bible a, par la tradition chrétienne, été célébré, substantivement, comme la « mémoire ». Rappelons que la Bible (des chrétiens) est un livre qui témoigne des expériences des hommes avec

¹³ Ibid., p. 124.

¹⁴ Ibid., p. 123.

le Dieu unique qui ne se révèle jamais - le Dieu qui reste toujours caché. Tous les prophètes, y compris Jésus, utilisent leurs propres mots pour relater leurs expériences avec Dieu. Le monothéisme judéo-chrétien est une croyance en Dieu unique, et aussi bien la Torah que la Bible témoignent de la façon dont cette croyance a été vécue par des hommes et des femmes. Même si nous utilisons le terme « révélation » pour qualifier ces textes, il convient de souligner que Dieu, dans la judéo-chrétienté, n'écrit pas de textes. Or, si la Bible a été écrite une fois pour toutes, les « mémoires » et les « témoignages » de la foi s'ajoutent pourtant toujours comme une nouvelle Bible qui s'écrit tous les jours et par des milliers et des milliers d'hommes et de femmes sur notre globe. Or, si cette façon de conjuguer, aidé historiquement par des apports venus de la philosophie hellénique, le « témoignage » et une « mémoire » (substantialisée dans et par la foi chrétienne), fait sens sur le plan théologique, qu'en est-il si tout cela s'autonomise comme théologique-politique du « devoir » comme chez Kattan ? Le sens religieux d'une mémoire blessée, meurtrie et éprouvée, comme nous l'ont légué tout à la fois le christianisme et le judaïsme, doit-il être laïcisé, dans un sens ou dans un autre, comme une « obligation de mémoire » ? Doit-il, comme placebo de circonstances, comme une « initiation » éthique se sublimant dans une nouvelle narration des « origines », être accueilli maintenant comme religion laïque ? Nonobstant la réponse que sera tenté de donner chacun, il demeure pourtant que la confusion de genre est toujours également une confusion de l'esprit.

Regardons maintenant ce que nous venons de constater en aval. Car s'il n'existe guère de bonnes raisons pour se prendre âme et corps dans un quelconque « devoir de mémoire », il n'en demeure pas moins que le « souci » (pour parler kierkegaardien) des « crimes du passé », des histoires remplies de haines et des discriminations subies, des exclusions, des injustices et des suprématies nationales, ethniques, religieuses, rendant la vie intolérable pour des millions... nécessite une réponse. Mais une réponse moderne et démocratique que nous pouvons maintenant aborder dans toute sa complexité.

3. LA DÉMOCRATIE ET LA COUPE DE LÉTHÉ

Et la démocratie maintenant ! La démocratie présente simplement une voie différente, antithétique et opposée, à la nouvelle Initiation, c'est-à-dire au « devoir de mémoire ». Il convient en conséquence de l'examiner sur deux axes, à savoir d'abord quant à la thèse voulant que ce soit par la « publicité¹⁵ » que se forge no-

¹⁵ Voir Jürgen Habermas, *L'espace public* Paris, Payot, 1er éd. 1978, 2a éd. 1988), quant au sens du mot de « publicité ». Cf. Bjørn Melkevik, *Rawls ou Habermas. Une question de philosophie du droit*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002.

tre appréciation de tout passé, et donc aussi, ensuite, que c'est par des processus démocratiques que nous évaluons et choisissons de construire des musées, des monuments ou simplement « l'enseignement » public et des législations appropriées. Comme c'est la question de la « publicité » qui demeure toujours et irrémédiablement la plus importante, nous commençons par elle.

Retenons, *primo*, que c'est par la publicité que nous devons, en tant qu'individu, prendre position à l'égard du passé. Et ici nous partageons une sensibilité commune avec les partisans d'un « devoir de mémoire » à l'égard des témoignages faits par les victimes d'atrocités, de massacres, de discriminations, des programmes, etc. Il est simplement indispensable de faire ressortir tels « témoignages » (ou simplement les narrations des « victimes ») afin d'établir la lumière sur ce qui s'est effectivement passé, et ce, dans toute son ampleur. Donc évidemment le constat qu'il est, dans des sociétés « fermées », impossible de « publier » de tels témoignages, ou simplement que les témoignages en question sont indûment neutralisés par le nationalisme ou par la croyance, par exemple, en une suprématie religieuse. La Turquie et les massacres des Arméniens (1915 à 1921), ou le massacre des Grecs, Arméniens et autres à Smyrne (1921-1922)¹⁶, ou encore le nettoyage « religieux » de 1974 sur l'île de Chypre pourrait servir d'exemple. Ou encore le monde arabo-musulman où précisément la discrimination systématique à l'égard des « autres » est devenue largement non thématizable à l'intérieur d'un système, autoritaire et clientéliste, de suprématie religieuse bloquée.¹⁷ Pour que les « témoignages » puissent avoir un effet, il faut que la société puisse se prendre en charge par les forces propres d'une « publicité » qui se relie uniquement sur et par l'autonomie de l'individu. Vu de cette façon, le critère même d'une « publicité » concernant le passé ne deviendra pas la question d'une « vérité » construite comme un *a priori* à célébrer, *post malum*, mais un travail de nuances, de détails, de complexités... où il ne s'agit, en fin de compte, que de comprendre notre société et surtout les « séquelles » de tout passé qui n'a pas pu se réconcilier avec les exigences de notre modernité.

Au-delà de tout intérêt légitime pour le passé, c'est plus distinctement la question des « séquelles » de l'histoire qui nous préoccupe d'une façon privilégiée. Simplement parce que les « séquelles » du passé risquent de nous hanter encore et exigent, en tant que telles, de repenser l'issue de notre modernité juridique et politique car il y a, en ce sens, une différence entre la mémoire de l'esclavage des noirs comme nous le connaissons dans les sociétés arabo-musulmanes en

¹⁶ Cf. le témoignage de Garabed Hatcherian en 1922 dans Dora Sakayan (dir.), *An Armenian Doctor in Turkey*, Garabed Hatcherian : My Smyrna Ordeal of 1922, Montréal, Arod Books, 1997.

¹⁷ Voir Vida Amirmokri, *L'islam et les droits de l'homme. L'islamisme, le droit international et le modernisme islamique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Diké », 2004.

Afrique, sur la péninsule arabe et, encore, aux Etats-Unis *ante bellum*, et la manière dont les « séquelles » de cette période ont hypothéqué aussi bien notre contemporanéité que le futur dans ces pays si différentes. Si l'une de ces sociétés, à savoir les Etats-Unis, a acquis, lentement et avec effort, la capacité culturelle et normative nécessaire pour focaliser et pour remédier à ces « séquelles », d'autres sociétés (comme la Mauritanie, le Soudan, etc.) ont perpétué l'esclavage, la discrimination, etc., sur fond d'une non-reconnaissance obscurcissant l'histoire des individus.

Une « publicité » qui focalise ainsi sur les « séquelles » peut également servir à nous sensibiliser relativement à ce qu'une société n'arrive pas à thématiser. La commission sud-africaine « Vérité et Réconciliation » peut ici nous servir d'exemple¹⁸. Le moment fort de cette commission n'a pas été les révélations sur l'apartheid (à la limite la commission ne nous a rien appris que nous ne sachions déjà), mais les deux jours consacrés aux « débordements » de l'ANC, révélant des meurtres, des camps de concentrations, corruptions, etc. Et il est à remarquer que la Commission a soigneusement évité le fait que le système de l'apartheid reposait sur la création d'une « élite noire » pouvant prendre en charge la politique, l'économie, l'administration, le système militaire et sécuritaire, etc. La raison de cette « non-mémorisation » s'explique d'ailleurs par la politique sud-africaine aujourd'hui et par le fait que cette élite noire a fusionné avec les militants de l'ANC pour former l'actuelle élite nationale au pouvoir.

Un autre exemple de « non-mémorisation » peut être l'actuel débat sur les « langues régionales » en France où le plus important semble être de cacher comment des générations et des générations d'individus, qui ne parlaient pas le dialecte de Paris, ont été sacrifiées, comme des citoyens sans importance, afin de satisfaire à un critère nationaliste.

Vu de cette façon, la question de la « mémoire » rejoint la réflexion universitaire et intellectuelle sur la manière dont on peut écrire l'histoire, le « passé ». Et notre « passé » rejoint également l'histoire comme objet de controverse, de discussion, d'arguments, etc., dans l'espace public et dans les sociétés démocratiquement ouvertes. Rappelons, si besoin est, que les mots d'Eschyle voulant que le « savoir s'acquiert par la souffrance¹⁹ » demeure davantage plus appropriés aujourd'hui que dans la Grèce antique où ils furent prononcés.

¹⁸ Afrique du Sud, Truth and Reconciliation Commission (dir.), Truth and reconciliation Commission of South Africa report/ Truth and Reconciliation Commission, Cape Town, The Commission, 1998, 5 vol. Cf. Desmond Tutu, *Il n'y a pas d'avenir sans pardon*, Paris, Albin Michel, 2000. Rappelons que monseigneur Tutu était le président de la Commission Vérité et réconciliation. Voir, également, Sophie Pons, *Apartheid : L'aveu et le pardon*, Paris, Byard, 2000, et Richard A. Wilson, *The Politics of Truth and Reconciliation in South Africa : legitimizing the post-apartheid state*, New York, Cambridge University Press, 2001.

¹⁹ Eschyle, *Agamemnon*, v. 177 (trad. GF Flammarion, 2001, p. 114)

Il faut simplement se rendre compte que la question d'une « mémoire » s'adressant à tous ne peut jamais être neutre ou au-dessus de la mêlée. Et si elle ne doit pas non plus être le privilège « éthique » de nos « élites », il en découle que le rôle d'une « publicité » sans limite, sans tabou, sans « suprématie » de quelque ordre que ce soit, ne peut être que la conséquence nécessaire et salutaire indispensable pour aborder la question du « passé » et les séquelles d'un passé malheureux.

C'est *uniquement* après la constatation éventuelle que cette « publicité » fonctionne que nous pouvons arriver à la question de la sélection démocratique de nos musées, nos monuments, ou simplement des « enseignements » (où nous incluons nos législations et traités internationaux). Nous risquons l'affirmation qu'en absence de publicité démocratique tout « enseignement » concernant la « mémoire » ne peut entre-temps relever que de la discrétion de l'autonomie individuelle.

En fait, qu'entendons par la notion de « démocratie » ? Admettons que nous puissions facilement *corrél*er cette notion à d'autres notions comme celles de représentativité, d'élection libre, de « rendre compte » (*accountability*), de partage de pouvoir, de règle de jeu démocratique, du respect et du rôle reconnu de l'opposition, et ainsi de suite. Tous ces concepts n'ont pourtant guère d'importance s'ils ne sont pas compris par ce qui légitime la démocratie, à savoir le démocrate ou, plus spécifiquement, les processus démocratiques servant l'autonomie de ces démocrates. De cette façon, la démocratie ne doit pas être comprise comme la majesté des « institutions », mais plutôt par la réalité qui naît d'un nombre incalculable de processus démocratiques que les citoyens mobilisent pour assurer le caractère démocratique de leurs « institutions ». Vue de cette façon, la démocratie commence « en bas » chez les individus, chez les citoyens ou chez les sujets du droit, et se concrétise comme une œuvre titanessque, herculéenne ou sisyphienne, d'assurer que la « démocratie » monte. Certes, avec les résultats mitigés que tout le monde connaît, mais toujours, en fin de compte, comme un processus soumis aux citoyens de sorte que c'est à eux de décider, de sélectionner tout ce qui doit compter pour eux. Et s'il est ainsi, il découle qu'il n'existe nulle part d'obligations, de devoirs, d'éthiques de « mémoire » ou autres constructions hétérogènes.

Tels que nous le concevons, les processus démocratiques forment le lieu où se structurent la volonté démocratique aussi bien que les enseignements qui soutiennent cette dernière et qui la font fleurir. Affirmons que le rôle proprement dit de la démocratie est d'enterrer le « passé » au profit d'une modernité juridique et politique qui se prépare à présent à faire mieux et qui vise un futur cherchant à ne pas répéter les folies de jadis. La démocratie n'est en ce sens qu'une façon de comprendre « nos fautes », « nos » *hybreis*, etc., sinon la nécessité d'une *léthé* pour envisager un futur différent.

La démocratie est une façon d'oublier et de mettre un terme au passé (« mémoire ») tout autant qu'une assurance d'éviter de répéter les bêtises et les

inhumanités « d'autrefois ». En choisissant ouvertement et démocratiquement des « enseignements » politiques à tirer concernant le passé, c'est bien à la coupe de la *Léthé* que nous buvons. Car les morts ne se lèvent guère, les filles violées ne deviendront certainement pas « vierges », les villes réduites en cendres ne retrouveront pas les splendeurs d'autrefois, et sur les fosses communes, c'est toujours l'herbe qui pousse. Or, la démocratie nous permet de focaliser ouvertement, sans tabou, sur le passé pour sélectionner l'enseignement à tirer, tout en écartant la logique fâcheuse de l'ami et de l'ennemi²⁰, pour rejoindre le citoyen comme un questionnement le concernant comme homme et femme dans une société qui aspire à la modernité juridique et politique. La démocratie, en effet, n'est-elle pas le meilleur remède contre la barbarie, la discrimination, l'inégalité, suprématie religieuse et autres folies qui défigurent notre planète bleue ?

Ces « leçons à tirer » concernant le passé peuvent maintenant se concrétiser en deux voies :

- D'abord une politique démocratique concernant le passé, les crimes subis, les humiliations, les intolérances, etc. Il ne faut jamais oublier comment les « injustices » de jadis hypothéqueront l'avenir, ou comment les séquelles historiques perdurent dans nos sociétés. Pour honorer l'exigence démocratique des individus, toujours et irréductiblement égale en leur autonomie, il faut tabler sur la publicité démocratique pour sélectionner la « leçon » publique. Pour après rendre consciente, autant que possible, cette leçon dans les esprits des démocrates.
- Ensuite, l'enseignement en question doit également se concrétiser dans une législation, souvent pénale ou encore symbolique, concernant le passé. Les criminels, les assassins, les violeurs, les oppresseurs, méritent leur jugement et ils doivent être punis dans un processus criminel public et équitable. Et les victimes doivent pouvoir exiger des réparations.

Tout cela n'a guère de sens que pour deux ou trois générations car le temps fait toujours son œuvre. Qui, par exemple, se scandalise encore vraiment des crimes contre l'humanité de Napoléon Bonaparte ? D'où précisément l'importance de la question de « publicité » et des leçons à tirer démocratiquement. Car, à l'opposé de l'injection au « devoir de mémoire », comme le défendent les protagonistes de la nouvelle « initiation », faussant les enjeux par orgueil ou par ignorance, il convient mieux de faire de l'oubli, de la *léthé*, une part de notre uni-

²⁰ Voir Bjarne Melkevik, Pour en finir avec Carl Schmitt – Habermas devant le hobbisme juridico-politique, conférence le 6 mai 1998 au Colloque « Philosophies des droits démocratiques », Université Laval ; à paraître.

vers politique pour précisément entretenir la flamme de la dite « publicité » et des leçons publiques à tirer. En sachant pourquoi nous buvons, inéluctablement, à la coupe de la *Léthé*, nous nous affirmons comme vivants, comme des sujets de droit, comme des citoyens, et en affirmant la nécessité d'une publicité démocratique et des processus démocratiques nous pourrions nous opposer à la folie des hommes et assumer un futur qui ne sera pas uniquement la répétition de l'*hybris* de jadis.

LE MOT DE LA FIN: L'HOMMAGE À LÉTHÉ

Laissons au préalable la parole à Baudelaire, à ces mots si percutants et si vœux que délivre son poème magnifique « La *Léthé* » :

*Viens sur mon cœur, âme cruelle et sourde,
Tigre adoré, monstre aux airs indolents ;
Je veux longtemps plonger mes doigts tremblants
Dans l'épaisseur de ta crinière lourde ;*

*Dans tes jupons remplis de ton parfum
Ensevelir ma tête endolorie,
Et respirer, comme une fleur flétrie,
Le doux relent de mon amour défunt.*

*Je veux dormir ! dormir plutôt que vivre !
Dans un sommeil aussi doux que la mort,
J'étalerai mes baisers sans remord
Sur ton beau corps poli comme le cuivre.*

*Pour engloutir me sanglots apaisés
Rien ne me vaut l'abîme de ta couche ;
L'oubli puissant habite sur ta bouche,
Et le Léthé coule dans tes baisers.*

*À mon destin, désormais mon délice,
J'obéirai comme un prédestiné ;
Martyr docile, innocent condamné,
Dont la ferveur attise le supplice,*

*Je sucerais, pour noyer ma rancœur,
Le népenthès et la bonne ciguë
Aux bouts charmants de cette gorge aiguë
Qui n'a jamais emprisonné de cœur²¹.*

²¹ Baudelaire. Les fleurs du mal (1867).

C'est beau ! C'est enivrant et magique ! Baudelaire c'est un l'homme de « Nuit », comme *Léthé* demeure pour l'éternité sa petite-fille. Enregistrons donc sobrement comment Baudelaire fait appel à notre sens esthétique, ou mieux encore, à un érotisme qui invite à nous perdre corps et âme, ou simplement à effacer les deux, dans les bras de l'amour, ou plutôt, plus explicitement, dans une sexualité extatique. Là-dessus nous sommes de retour dans l'univers orphique et si l'invitation de danser avec Dionysos est toujours là, c'est pour se perdre dans une *léthé* de ravissement et d'extase.

Mais quelle relation avec ce poème et notre problématique ? La Réponse est simplement : « L'individu ! » Car la *léthé* démocratique met toujours en avant des individus, en chair et en os, qui s'engagent, qui cherchent à savoir et comprendre, qui font le pari en faveur d'une modernité juridique et politique. Des hommes et des femmes qui cherchent à construire une communauté, une société à leurs mesures, pour tous, sans discrimination, et se réjouir d'un horizon juridique stable comme culture et civilisation. C'est sur eux qu'il faut miser nos efforts, nos engagements et nos espoirs. C'est simplement par leurs dynamismes que se développent les leçons démocratiques concernant tout passé malheureux. Et, en fin de compte, c'est eux seuls qui peuvent représenter le mur de résistance et de « non » contre la fâcheuse tendance si humaine de répéter les bêtises du passé. En ce sens, les processus démocratiques nous fournissent l'énergie, l'espoir, l'information et un horizon indépassable sans lequel il serait impossible de mettre à l'épreuve l'*hybris* humaine.